Nº 98-500-X2016013 au catalogue
ISBN 978-0-660-05633-3

Guide de référence du recensement de la population

Guide de référence sur la scolarité

Recensement de la population, 2016

Date de diffusion : le 29 novembre 2017

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Définitions et concepts 1

Questions 2

Classifications 2

- Classification des réponses écrites pour le principal domaine d'études 2
- Classification des réponses pour le lieu des études 3

Qualité des données 4

- Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale 4
- Biais de non-réponse 5
- Indicateurs de la qualité des données 5
- Processus de codage pour le principal domaine d'études et le lieu des études 7
- Certification des estimations définitives 8
- Erreur de réponse 8

Comparabilité avec d'autres sources de données 9

- Programme du recensement 10
- Changements apportés aux questions sur la scolarité et incidence sur la comparabilité 10
- Enquête sur la population active 14

Guide de référence sur la scolarité

Définitions et concepts

Le Recensement de la population de 2016 recueille des données sur la population canadienne dans les ménages privés. Des renseignements sur la scolarité sont recueillis dans le cadre du recensement en raison du rôle que joue la scolarité dans la société canadienne. La scolarité influe sur la qualité de vie des Canadiens (dans les domaines tels que le revenu, le travail, la santé et la participation à la vie communautaire), et les connaissances et les compétences de la population active du Canada ont une incidence sur le rendement économique global du pays.

Le Recensement de 2016 a mesuré quatre grands concepts à l'aide de questions portant sur la scolarité (qui n'ont été posées qu'aux Canadiens âgés de 15 ans et plus) :

- les titres scolaires obtenus : certificats, diplômes et grades (questions 25 et 26a), 26b) et 26c))
- le principal domaine d'études (question 27)
- le lieu des études (question 28)
- la fréquentation scolaire (question 29).

Pour chacun de ces concepts, des données sur plusieurs variables analytiques ont été diffusées :

- Plus haut certificat, diplôme ou grade (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop038-fra.cfm)
- Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop121-fra.cfm)
- Principal domaine d'études (selon la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop156-fra.cfm)
- Lieu des études (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop061-fra.cfm)
- Lieu des études comparé à la province ou au territoire de résidence (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop151-fra.cfm)
- Fréquentation scolaire (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop007-fra.cfm)[1].

Pour connaître les définitions de ces variables, consultez le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/index-fra.cfm), nº 98-301-X au catalogue.

On a demandé aux participants de répondre aux questions sur la scolarité en fonction de leur statut le 10 mai 2016 ou jusqu'à cette date, même s'ils répondaient au questionnaire après cette date. C'est la même date de référence que celle qui a été utilisée pour l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Un dénombrement anticipé (la collecte des données du Recensement de 2016 avant le 10 mai 2016) a été effectué en février, mars et avril 2016 dans les régions éloignées et isolées des provinces et des territoires. Lorsque le dénombrement a eu lieu avant le 10 mai 2016, la date de référence utilisée était la date à laquelle le ménage a été dénombré.

Pour obtenir des renseignements généraux sur le contenu, la collecte, la conception, le traitement et la qualité des données du Recensement de la population de 2016, veuillez consulter le *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

1. Cette variable s'intitulait « attendance at school » dans le Recensement de 2006 et de l'ENM de 2011. Bien qu'il n'y ait eu aucun changement conceptuel et que les concepts sont directement comparables au fil du temps, le nom a été changé pour assurer la conformité aux définitions normalisées de Statistique Canada dans le Recensement de 2016.

Questions

Le questionnaire 2A-L (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295122&UL=1V&) (questionnaire détaillé) du Recensement de la population, 2016, comprend cinq questions sur la scolarité qui s'appliquent seulement à la population âgée de 15 ans et plus.

Les questions 25 et 26 ont permis de recueillir des renseignements sur tous les **certificats**, **diplômes** ou **grades** que le répondant avait obtenus d'une école secondaire (question 25); d'un programme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers (question 26a)); d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire (question 26b)); ou d'une université (question 26c)).

La question 27 a permis d'obtenir de l'information sur le **principal domaine d'études** du plus haut certificat, diplôme ou grade supérieur au diplôme d'études secondaires.

La question 28 portait sur la province, le territoire ou le pays où le répondant avait obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade supérieur au diplôme d'études secondaires (**lieu des études**).

La question 29 a permis de savoir si le répondant a fréquenté une école à un moment ou à un autre dans les neuf mois précédents (c'est-à-dire entre septembre 2015 et le 10 mai 2016), ainsi que de connaître le type d'établissement dont il s'agissait (**fréquentation scolaire**).

Le questionnaire 2A-R (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295299&UL=1V&) du Recensement de la population, 2016, s'adressait aux personnes vivant dans des ménages privés des réserves indiennes, des établissements indiens et en régions éloignées. Les questions sur la scolarité du questionnaire 2A-R étaient les mêmes que celles du questionnaire 2A-L (questionnaire détaillé); toutefois, certains des exemples ont été adaptés à l'image des programmes d'enseignement plus courants dans ces régions.

Au Recensement de 2016, les concepts liés aux études étaient les mêmes que ceux utilisés à l'ENM de 2011 et au Recensement de 2006, mais quelques changements importants ont été apportés au libellé et à la présentation des questions sur la scolarité afin d'améliorer l'exactitude des données et de réduire le fardeau des répondants. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ces changements, veuillez consulter la section Comparabilité avec d'autres sources de données du présent guide de référence.

Pour obtenir plus de renseignements sur le questionnaire du Recensement de 2016, y compris sur les raisons pour lesquelles chaque question est posée, veuillez consulter le *Guide abrégé du questionnaire détaillé du Recensement de la population de 2016* (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3Instr_f.pl?Function=getInstrumentList&Item_Id=295122&UL=1V&).

Classifications

Classification des réponses écrites pour le principal domaine d'études

Dans le Recensement de 2016, le principal domaine d'études du plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire du répondant a été classifié à l'aide de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016 (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=299355). La version actualisée de la classification est directement comparable à la classification antérieure, CPE Canada 2011, puisqu'elle ne comporte que de nouveaux exemples et des changements mineurs aux exemples existants.

Un code à six chiffres a été attribué à chaque réponse écrite pour le principal domaine d'études. Ces réponses peuvent aussi être regroupées selon des codes à quatre chiffres (sous-séries) ou à deux chiffres (séries). Les codes à deux chiffres peuvent également être rassemblés en regroupements principaux. Par exemple, le code 14.0803 correspond à « Génie des structures », le code 14.08 à « Génie civil », le code 14 à « Génie », et le regroupement principal pour génie est « Architecture, génie et services connexes ».

Il y a aussi une variante qui peut être utilisée pour examiner ou comparer les domaines d'études STGM (sciences, technologie, génie, mathématiques et sciences informatiques). Cette variante est différente de la variante des regroupements STGM utilisée à l'ENM de 2011.

Au moment de comparer les variantes, il importe de tenir compte de deux changements majeurs, qui ont été apportés pour 2016.

Le premier changement majeur est l'élimination de la catégorie précise « Technologie » dans la partie STGM de la variante. Pour la nouvelle variante, les programmes d'études STGM compris dans la catégorie « Technologie » ont été répartis entre les trois catégories STGM : « Sciences et technologies des sciences », « Génie et technologie du génie » et « Mathématiques, informatique et sciences de l'information ». Donc, les quatre catégories STGM présentées en 2011 ont été converties en trois catégories STGM pour 2016.

Le deuxième changement majeur est la division du regroupement SACHES[2] (non-STGM) en sous-catégories. Dans la variante STGM précédente, il n'y avait qu'une seule catégorie pour les domaines d'études SACHES. L'ajout des catégories SACHES permet aux utilisateurs des données de comparer les résultats sur la scolarité ou sur le marché du travail (dans un tableau croisé) pour les personnes dans les domaines d'études STGM, et entre les domaines d'études STGM et SACHES.

Les personnes qui n'étaient pas titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'un niveau plus élevé qu'un diplôme d'études secondaires n'avaient pas à fournir un principal domaine d'études.

Soulignons que les réponses sur le principal domaine d'études ont été classées au niveau à six chiffres uniquement dans la mesure où les répondants ont apporté des précisions dans leurs réponses. Par exemple, il est probable que certaines personnes qui ont étudié en génie civil aient répondu seulement « génie » à la question sur le principal domaine d'études. Certaines catégories générales comprennent également les personnes qui ont suivi des programmes généraux sans autre spécialisation.

Les séries 21, 32 à 37 et 53 et leurs sous-composantes ne sont pas utilisées dans le concept du principal domaine d'études du recensement. Ces séries comprennent des programmes d'équivalence d'études secondaires et des cours que l'on suit généralement à des fins d'enrichissement personnel.

Le codage des réponses écrites comme domaine d'études s'effectue au moyen d'un agencement de codage automatisé et manuel. Les deux processus reposent sur un fichier de référence qui renferme les réponses les plus fréquentes de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, du Recensement de 2006 et des recensements précédents, chacune associée à un code à six chiffres de la CPE Canada 2016.

Pour en savoir davantage à propos de la CPE, consultez la *Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016* (http://www.statcan.gc.ca/fra/sujets/norme/cpe/2016/index), nº 12-590-X au catalogue.

Classification des réponses pour le lieu des études

Le lieu où se trouve l'établissement duquel la personne a obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire est déclaré comme une province ou un territoire (au Canada) ou un pays (à l'extérieur du Canada). Les pays à l'extérieur du Canada sont classifiés selon la Classification type des Pays et zones d'intérêt pour les statistiques sociales (CTPZI) 2016 (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=367512).

2. Le domaine de la santé, des arts, du commerce, des sciences humaines, de l'éducation et des sciences sociales (SACHES) comprend tous les domaines non liés aux STGM de la variante des regroupements STGM et SACHES (non-STGM); il s'agit d'une présentation différente de la Classification des programmes d'enseignement de 2016. Le regroupement comprend « Commerce et administration », « Arts et sciences humaines », « Sciences sociales et du comportement », « Droit, professions connexes et études du droit », « Soins de santé », « Éducation et enseignement » et « Métiers, services, ressources naturelles et conservation ».

Une variante de la CTPZI 2016 permet l'agrégation des pays au niveau des sous-régions géographiques (p. ex., « Asie du Sud-Est », « Afrique de l'Ouest », « Amérique du Sud ») et des macro-régions géographiques (p. ex., « Asie », « Afrique », « Amériques »).

Pour le Recensement de 2016, le lieu des études à l'extérieur du Canada a été catégorisé et diffusé au niveau le plus détaillé, tandis qu'à l'ENM de 2011, pour les pays qui ont eu un petit nombre de réponses, les données ont été agrégées au niveau de la macro-région dans la catégorie « non déclaré ailleurs (n.d.a.) ».

Les personnes qui n'étaient pas titulaires d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade d'un niveau plus élevé qu'un diplôme d'études secondaires général n'avaient pas à fournir un lieu des études.

Qualité des données

Le questionnaire détaillé du Recensement de 2016 a fait l'objet d'une évaluation minutieuse de la qualité des données, semblable à celle effectuée pour l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et les recensements antérieurs. Un certain nombre d'indicateurs de la qualité des données (brièvement décrits ci-dessous) ont été produits et utilisés afin d'évaluer la qualité des données.

L'évaluation de la qualité des données a été effectuée en plus des vérifications régulières de la qualité menées aux étapes clés du recensement. Par exemple, pendant la collecte et le traitement des données, la cohérence des réponses fournies a été vérifiée et les taux de non-réponse ont été analysés pour chaque question. De plus, la qualité de l'imputation a été examinée aux étapes du contrôle et de l'imputation des données. Enfin, les estimations tirées du questionnaire détaillé du recensement ont été comparées à celles d'autres sources et certifiées aux fins de diffusion.

Pour plus de renseignements sur la qualité des données pour la subdivision de recensement de Wood Buffalo, la méthode de collecte de données et l'utilisation de données administratives, veuillez vous reporter à l'annexe 1.4 (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/app-ann1-4-fra.cfm) du Guide du Recensement de la population, 2016, nº 98-304-X au catalogue.

Les points saillants de cette évaluation en ce qui concerne les données relatives à la scolarité sont présentés ci-dessous.

Variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale

Le questionnaire détaillé du recensement a pour objectif de produire des estimations sur divers sujets pour un large éventail de régions géographiques, allant des très grandes régions géographiques (comme les provinces et les régions métropolitaines de recensement) aux très petites (comme les quartiers et les municipalités), et ce, pour diverses sous-populations (comme les Autochtones et les immigrants), qui sont généralement désignées dans le présent document sous le nom de « domaines d'intérêt ». Afin d'alléger le fardeau de réponse, le questionnaire détaillé du recensement est distribué à un échantillon aléatoire de ménages.

Cette méthode d'échantillonnage et la non-réponse totale engendrent une variabilité dans les estimations qui doit être prise en considération. Cette variabilité dépend aussi de la taille de la population et de la variabilité des caractéristiques mesurées. De plus, la précision des estimations peut varier considérablement selon le domaine ou la région géographique d'intérêt, en particulier en raison de la variation des taux de réponse. Pour en savoir plus sur la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale des estimations du questionnaire détaillé du recensement, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Biais de non-réponse

Le biais de non-réponse est une source possible d'erreur pour toute enquête, y compris pour le questionnaire détaillé du recensement. Le biais de non-réponse survient lorsque les caractéristiques de ceux qui participent à une enquête sont différentes des caractéristiques de ceux qui ne participent pas.

En général, le risque de biais de non-réponse augmente avec le taux de non-réponse. Pour le questionnaire détaillé du Recensement de 2016, Statistique Canada a adapté ses procédures de collecte et d'estimation afin d'atténuer, dans la mesure du possible, l'effet du biais de non-réponse. Pour en savoir plus sur ces stratégies d'atténuation, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Indicateurs de la qualité des données

Un certain nombre d'indicateurs de qualité ont été produits et analysés pendant l'évaluation de la qualité des données du questionnaire détaillé du recensement. Trois de ces indicateurs sont présentés aux utilisateurs des données, soit le taux global de non-réponse (TGN), l'erreur type et le taux d'imputation par question.

Le TGN combine la non-réponse des ménages (ou la non-réponse totale) et la non-réponse aux questions (non-réponse partielle). Il est calculé et présenté pour chaque région géographique. Le TGN est le principal critère qui permet de déterminer si les résultats du questionnaire détaillé du recensement sont diffusés ou non pour une région géographique donnée; les données sont supprimées pour les régions géographiques qui présentent un TGN égal ou supérieur à 50 %. Pour en savoir plus sur le TGN, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

L'erreur type mesure la précision d'une estimation par rapport à la variabilité due à l'échantillonnage et à la non-réponse totale. Une petite erreur type correspond à une estimation précise. Les erreurs types sont accessibles aux utilisateurs des données pour certaines estimations du questionnaire détaillé du recensement, sauf dans les cas où cela pourrait compromettre la confidentialité des données. L'erreur type peut être utilisée pour déterminer d'autres indicateurs de précision, tels que le coefficient de variation. Elle peut aussi être utilisée pour déterminer la plupart des types de paramètres d'intérêt d'une population (p. ex. un chiffre, une proportion ou une moyenne) et, à l'aide d'une méthodologie adéquate, pour déterminer les marges d'erreur ou les intervalles de confiance pour un niveau de confiance donné, ou pour faire de l'inférence statistique (vérification d'hypothèses). Pour en savoir plus sur l'erreur type dans le cadre du questionnaire détaillé du recensement, sur sa possibilité d'interprétation et sur son utilisation, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Le taux d'imputation par question, qui exclut le taux global de non-réponse, mesure la qualité inhérente à chaque question du questionnaire détaillé du recensement. Ainsi, il mesure la proportion de répondants (le terme « répondants » désignant les personnes qui ont retourné un questionnaire partiellement ou entièrement rempli) qui n'ont pas répondu à la question, ou dont la réponse était invalide et pour lesquels une valeur valide avait été attribuée à la question. L'imputation permet de combler les lacunes dans les données et, lorsqu'elle est effectuée de manière appropriée, de réduire le biais causé par la non-réponse. Pour ce faire, les valeurs des personnes ou des ménages qui présentent des caractéristiques semblables à celles de l'enregistrement incomplet, sont utilisées pour fournir les réponses manquantes ou corriger les réponses erronées. Les taux d'imputation par question sont présentés ci-dessous.

Tableau 1
Taux d'imputation par question pour le Canada, les provinces et les territoires, Recensement de la population, 2016

Régions	Q. 25 Diplôme d'études secondaires ou équivalent	Q. 26a) Certificat d'apprenti inscrit ou certificat de qualification professionnelle ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle	Q. 26b) Certificat ou diplôme d'études collégiales, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	Q. 26c) Certificat, diplôme ou grade universitaire
	pourcentage			
Canada	**1,2**	**1,8**	**1,8**	**1,4**
Terre-Neuve-et-Labrador	1,7	2,5	2,5	1,9
Île-du-Prince-Édouard	1,5	2,8	2,5	1,9
Nouvelle-Écosse	1,2	2,1	2,1	1,5
Nouveau-Brunswick	1,2	1,8	1,8	1,4
Québec	1,2	1,8	1,7	1,4
Ontario	1,1	1,7	1,6	1,3
Manitoba	1,2	1,7	1,7	1,3
Saskatchewan	1,3	2,0	2,0	1,5
Alberta	1,5	1,9	2,0	1,6
Colombie-Britannique	1,5	2,0	2,0	1,6
Yukon	1,5	2,5	2,4	1,7
Territoires du Nord-Ouest	2,1	2,7	2,6	2,1
Nunavut	2,5	2,4	2,1	1,7

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Tableau 2
Taux d'imputation par question pour le Canada, les provinces et les territoires, Recensement de la population, 2016

Régions	Q. 27 Principal domaine d'études	Q. 28 Lieu des études	Q. 29 Fréquentation scolaire
	pourcentage		
Canada	**4,4**	**3,1**	**4,3**
Terre-Neuve-et-Labrador	6,1	5,3	4,8
Île-du-Prince-Édouard	6,6	5,4	4,5
Nouvelle-Écosse	5,3	4,1	4,4
Nouveau-Brunswick	4,8	3,5	4,4
Québec	4,6	3,1	3,7
Ontario	4,0	2,7	4,3
Manitoba	5,0	3,6	4,1
Saskatchewan	5,2	4,2	4,3
Alberta	4,6	3,3	4,7
Colombie-Britannique	4,4	3,1	4,8
Yukon	4,9	3,3	4,0
Territoires du Nord-Ouest	6,8	5,9	3,9
Nunavut	9,6	6,0	3,3

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Les taux d'imputation de 2016 pour la scolarité sont considérablement inférieurs aux taux d'imputation correspondants de 2011 à l'échelle nationale. Les utilisateurs de données qui comparent les estimations du Recensement de 2016 avec celles de l'ENM de 2011 doivent donc tenir compte du niveau d'imputation supérieur des données sur la scolarité de 2011. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les taux d'imputation de l'ENM de 2011, veuillez consulter le *Guide de référence sur la scolarité, Enquête nationale auprès des ménages, 2011* (http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-012-x/99-012-x2011006-fra.cfm), produit nº 99-012-XWF2011006 au catalogue.

Les taux d'imputation de 2016 pour les questions sur la scolarité sont comparés en détail, ci-dessous, avec ceux du Recensement de 2006, qui étaient fondés sur une méthodologie semblable.

Les taux d'imputation de 2016 pour les questions 25 (Diplôme d'études secondaires ou équivalent), 26a) (Certificat d'apprenti inscrit ou certificat de qualification professionnelle ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle), 26b) (Certificat ou diplôme d'études collégiales, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire) et 26c) (Certificat, diplôme ou grade universitaire) étaient inférieurs d'environ 0,5 point de pourcentage aux taux d'imputation correspondants de 2006 à l'échelle nationale.

Les questions 27 (Principal domaine d'études) et 28 (Lieu des études) présentaient des taux d'imputation plus élevés que les autres questions. Il s'agissait de questions ouvertes avec réponse écrite, et ces questions présentent généralement des taux plus élevés de non-réponse que les questions avec réponses à cocher.

Les taux d'imputation de 2016 pour les questions 27 et 28 étaient inférieurs d'environ 6 points de pourcentage aux taux d'imputation correspondants de 2006 à l'échelle nationale. Les taux d'imputation plus faibles pour ces questions s'expliquent en partie par l'augmentation des réponses électroniques et par les améliorations apportées au chapitre de la conception du questionnaire électronique. Selon les données sur les réponses, le nombre de réponses électroniques était plus élevé dans les provinces et les territoires affichant des taux d'imputation plus faibles, tandis qu'il était plus faible dans les provinces et les territoires affichant des taux d'imputation plus élevés.

Le taux d'imputation de 2016 pour la question 29 (Fréquentation scolaire) était supérieur de 1 point de pourcentage au taux d'imputation correspondant de 2006 à l'échelle nationale. En 2016, la question sur la fréquentation scolaire était : « Depuis septembre 2015, cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre? » L'analyse a révélé qu'une partie des répondants ont interprété la question sur la fréquentation scolaire comme étant : « Cette personne a-t-elle **déjà** fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre? » et qu'ils ont indiqué tous les établissements scolaires qu'ils ont déjà fréquentés au lieu de ceux fréquentés pendant la période de référence. De telles réponses ont été relevées et traitées comme des non-réponses, ce qui a contribué à faire augmenter le taux d'imputation. Des renseignements supplémentaires sur la fréquentation scolaire sont fournis à la section Erreur de réponse, plus loin.

Processus de codage pour le principal domaine d'études et le lieu des études

Les réponses écrites pour le principal domaine d'études ont été codées en fonction de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2016. La plupart des réponses écrites ont été codées automatiquement (82,2 %) en fonction d'un fichier de référence qui contenait les réponses les plus courantes fournies lors des cycles précédents du Programme du recensement, ainsi que les codes correspondants de la CPE Canada 2016. Les autres réponses écrites (17,8 %) ont été traitées par des codeurs spécialisés, qui ont attribué un code de la CPE Canada 2016 en associant chaque réponse écrite à la correspondance la plus proche du fichier de référence.

Une étude a été réalisée pour mesurer la qualité globale du codage pour le principal domaine d'études. Un échantillon d'environ 3 000 entrées a été recodé en fonction de la CPE Canada 2016, et le taux global d'exactitude s'est établi à 97,3 %.

Pour la question sur le lieu des études, 98,9 % des réponses écrites ont été codées automatiquement en fonction d'un fichier de référence. Les autres réponses écrites (1,1 %) ont été traitées par des codeurs spécialisés.

Certification des estimations définitives

Une fois que le traitement, le contrôle et l'imputation des données ont été achevés, les données ont été pondérées de sorte que les estimations représentent la population canadienne totale vivant dans des logements privés. La certification des estimations définitives pondérées est la dernière étape du processus de validation qui permet de recommander les données pour chaque région géographique et domaine d'intérêt. Selon l'analyse des indicateurs de la qualité des données et la comparaison des estimations du questionnaire détaillé du recensement avec les autres sources de données, on recommande la diffusion inconditionnelle, la diffusion conditionnelle ou la non-diffusion des données pour des raisons de qualité. En cas de diffusion conditionnelle ou de non-diffusion, des notes et des mises en garde appropriées sont incluses dans le présent guide. Plusieurs sources de données ont été utilisées pour évaluer les estimations du questionnaire détaillé du recensement. Toutefois, puisque le risque d'erreur augmente souvent pour les niveaux géographiques inférieurs et les petites populations, et que les sources de données utilisées pour évaluer les résultats à ces niveaux sont moins fiables (ou non disponibles), il peut être difficile de certifier les estimations à ces niveaux.

Les estimations du questionnaire détaillé du recensement sont également soumises à des règles de confidentialité qui permettent d'empêcher la divulgation de l'identité et des caractéristiques des répondants. Pour en savoir plus sur les règles en matière de confidentialité des données du recensement, veuillez vous reporter au *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), nº 98-304-X au catalogue.

Pour en savoir plus sur le traitement des données et sur le calcul des estimations et leur niveau de précision, veuillez vous reporter au *Rapport technique sur l'échantillonnage et la pondération, Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-306/index-fra.cfm), nº 98-306-X au catalogue.

Erreur de réponse

Une erreur de réponse se produit lorsque le répondant comprend mal une question et donne une réponse incorrecte. La comparaison des données entre chacune des questions et les réponses écrites correspondantes dans le Recensement de 2016 a révélé des erreurs de réponse dans certaines catégories de question sur la scolarité.

Certificats et diplômes d'apprenti inscrit, d'une école de métiers et d'un centre de formation professionnelle par rapport aux certificats et diplômes d'études collégiales

Comme pour le Recensement de 2006 et l'ENM de 2011, des comparaisons établies avec d'autres sources de données ont révélé que certains répondants ont déclaré leur certificat d'apprenti inscrit, d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle comme étant un diplôme d'études collégiales ou l'ont déclaré autant à la question sur les métiers et la formation professionnelle qu'à celle sur les collèges. Cela se produit se produisent parce que de nombreux programmes d'apprenti inscrit, d'écoles de métiers et de centres de formation professionnelle comprennent une portion en classe dans un collège. Pour réduire le plus possible ce type de réponse, à la question sur le diplôme d'études collégiales, des consignes indiquent au répondant d'exclure tout certificat ou diplôme d'une école de métier ou de formation professionnelle déjà déclaré à la question sur la formation professionnelle.

Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat

Au Recensement de 2006 et à l'ENM de 2011, la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a fait l'objet d'une surdéclaration. Cette catégorie comprenait certaines réponses qui étaient en fait des diplômes d'études collégiales, des baccalauréats ou d'autres types de diplômes. La surdéclaration pour cette catégorie a été réduite considérablement au Recensement de 2016; les utilisateurs des données sont priés de consulter la section Comparabilité avec d'autres sources de données du présent guide pour en savoir davantage à ce sujet.

Lieu des études

Le lieu des études indique la province ou le territoire (au Canada) ou le pays (à l'extérieur du Canada) de l'établissement où le certificat, le diplôme ou le grade postsecondaire le plus élevé a été obtenu.

Les utilisateurs des données devraient savoir que certains répondants semblent avoir déclaré le lieu physique des études plutôt que le lieu de l'établissement ayant décerné le certificat, le diplôme ou le grade. De telles situations semblent se produire dans le cas de personnes qui ont obtenu un certificat, un diplôme ou un grade dans le cadre d'un programme conjoint ou d'un formation à distance offrant des diplômes décernés par un établissement d'une autre province ou d'un autre pays. Le problème a d'abord été constaté dans les territoires, où un certain nombre de personnes ont déclaré un lieu d'études pour un titre universitaire dans l'un des territoires (Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), alors qu'il n'y avait pas d'établissements d'enseignement dans les territoires habilités à décerner des grades universitaires. Ces lieux d'études ont généralement été maintenus tels qu'ils avaient été déclarés, parce que certains collèges des territoires offrent des programmes conjoints de niveau universitaire, et que la question ne précisait pas qu'il fallait indiquer le lieu de l'établissement décernant le grade.

Dans le questionnaire électronique du Recensement de 2016, les réponses pour le lieu des études au Canada ont été déclarées à l'aide d'un menu déroulant. L'analyse des données révèle que certains répondants ont changé leur réponse par inadvertance en utilisant la molette de défilement de la souris. La probabilité qu'une telle chose se produise était très faible, et le changement n'est pas perceptible dans le cas des catégories de lieux d'études au Canada qui comportent de grandes populations. L'incidence est toutefois plus perceptible dans les catégories de lieux d'études « Yukon », « Territoires du Nord-Ouest » et « Nunavut », qui ont de plus faibles populations.

Fréquentation scolaire

Les utilisateurs des données doivent savoir que l'analyse des réponses à la question sur la « Fréquentation scolaire » du Recensement de 2016 a montré des variations par rapport à l'Enquête sur la population active. Une partie des répondants ont interprété la question comme étant : « Cette personne a-t-elle **déjà** fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre? » tandis que la question véritablement posée était : « Depuis septembre 2015, cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre? ». De telles réponses ont été relevées et traitées comme des non-réponses, mais une certaine surestimation de la fréquentation scolaire demeure. La surestimation est plus évidente pour les populations comportant de faibles proportions en matière de fréquentation scolaire, comme les groupes de personnes âgées et les répondants ayant sélectionné plus d'un type d'établissement. Comme les estimations sont déjà faibles pour ces catégories, l'incidence d'une erreur de déclaration serait proportionnellement plus importante. Les utilisateurs de données devraient donc interpréter avec prudence les données sur la fréquentation scolaire.

Comparabilité avec d'autres sources de données

Statistique Canada produit un éventail de données sur la scolarité qui sont tirées de différentes sources, et peuvent servir à diverses fins. La comparabilité des données sur la scolarité avec d'autres sources de données dépend des différences entre les populations cibles des enquêtes ou les sources administratives et les méthodes d'échantillonnage et de collecte; les objectifs des enquêtes, le libellé des questions, les périodes de référence, le format, les exemples et les directives; le climat politique, économique et social au moment de la collecte des données et d'autres facteurs.

Comme pour tous les programmes statistiques, la qualité des données du Recensement de 2016 sur la scolarité qui ont été diffusées a été évaluée à l'interne avant la publication. Les données ont été comparées, dans la mesure du possible, avec des données provenant d'autres sources. Les cycles précédents du Programme du recensement et de l'Enquête sur la population active (EPA) constituent les deux principales sources de comparaison.

Programme du recensement

Des données sur la scolarité ont été recueillies au cours des cycles précédents du Programme du recensement, ce qui témoigne de la demande continue, répandue et de longue date de renseignements sur les caractéristiques de la population du Canada en matière de scolarité. Au fil du temps, des changements ont été apportés au libellé des questions sur la scolarité, aux périodes de référence, au format, aux exemples et aux directives. Ces facteurs, ainsi que des changements aux systèmes d'éducation, peuvent avoir eu une incidence sur la comparabilité historique des données sur la scolarité. Les utilisateurs des données devraient faire preuve de prudence, car les diverses variables ont pu modifier la comparabilité au fil du temps.

L'ENM de 2011 reposait sur une méthodologie différente de celle utilisée pour le Recensement de 2016, le Recensement de 2006 et les recensements antérieurs. De telles différences peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des données sur la scolarité entre les estimations du Recensement de 2016 et celles de l'ENM de 2011. Pour en savoir davantage sur la comparabilité entre le Recensement de 2016 et l'ENM de 2011, consultez le *Guide du Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-304/index-fra.cfm), produit nº 98-304-X au catalogue.

Comme les taux d'imputation de 2016 pour la scolarité étaient considérablement inférieurs aux taux d'imputation correspondants de 2011 à l'échelle nationale, les utilisateurs de données qui comparent les estimations du Recensement de 2016 à celles de l'ENM de 2011 devraient tenir compte du niveau d'imputation supérieur des données sur la scolarité de 2011. Le *Guide de référence sur la scolarité, Enquête nationale auprès des ménages, 2011* (http://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/ref/guides/99-012-x/99-012-x2011006-fra.cfm), produit nº 99-012-XWF2011006 au catalogue, contient des précisions sur les taux d'imputation de l'ENM de 2011.

Changements apportés aux questions sur la scolarité et incidence sur la comparabilité

Bien que les concepts du Recensement de 2016 relatifs à la scolarité soient les mêmes que ceux de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et du Recensement de 2006, des changements importants ont été apportés en 2016 au libellé et à la présentation des questions sur la scolarité afin d'améliorer l'exactitude des déclarations et de réduire le fardeau des répondants. Ces changements aux questionnaires ont permis d'apporter de nombreuses améliorations au chapitre de la qualité des données. Ces améliorations sont présentées ci-après, ainsi que leur incidence sur la comparabilité historique, lorsqu'elle est mesurable.

À la question 25 dans le questionnaire en anglais, l'expression « *high school (secondary school)* » a remplacé l'expression « *secondary (high) school* » qui figurait de l'ENM de 2011. Ce changement était fondé sur des conclusions tirées à la suite de l'essai du questionnaire, selon lesquelles les répondants semblaient généralement mieux connaître l'expression « *high school* » que celle de « *secondary school* » (école secondaire), et avaient parfois tendance à interpréter à tort le mot « s*econdary* » comme signifiant « *postsecondary* » (postsecondaire) ou se rapportant à des titres scolaires obtenus après le niveau « *high school* ».

Dans le cadre du Recensement de 2006 et de l'ENM de 2011, les données sur les titres postsecondaires ont été recueillies à l'aide de trois questions distinctes portant sur les titres obtenus auprès d'une école de métiers, d'un collège ou d'une université. Dans le Recensement de 2016, ces renseignements ont été obtenus au moyen de sous-questions a), b) et c) d'une même question (la question 26). En outre, dans la version électronique du questionnaire, les catégories de réponse détaillées à ces questions ne s'affichaient que si le participant avait répondu « Oui » à la question filtre initiale. Par exemple, pour la sous-question c), le répondant voyait d'abord la question suivante : « Cette personne a-t-elle obtenu : c) un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (p. ex., un baccalauréat)? » S'il répondait « Non », rien d'autre ne s'affichait. S'il répondait « Oui », les choix de réponse concernant le(s) titre(s) universitaire(s) obtenu(s) (p. ex., baccalauréat, maîtrise, etc.) s'affichaient.

Ce changement a été apporté pour réduire la fréquence de déclaration d'un même titre à plus d'une question sur les titres obtenus auprès d'une école de métiers, d'un collège ou d'une université. L'essai du questionnaire a révélé que cette erreur était attribuable au fait que les répondants parcouraient simplement les catégories de réponse affichées à l'écran au lieu de lire les questions. Plus précisément, le changement a contribué, à la question sur les études universitaires, à une diminution des déclarations dans la catégorie « Certificat ou

diplôme universitaire inférieur au baccalauréat », un titre surdéclaré dans les cycles antérieurs du Programme du recensement. Le changement a aussi permis de réduire le fardeau des répondants, car les choix de réponse ne s'affichaient qu'au besoin.

Par ailleurs, des analyses des résultats des enquêtes antérieures montrent que certains répondants déclaraient un certificat d'apprenti inscrit ou un certificat d'une école de métiers comme étant un certificat collégial, ou encore déclaraient un tel certificat aux deux questions sur les titres obtenus auprès d'une école de métiers et d'un collège. Dans le questionnaire électronique de 2016, la directive demandant aux répondants de ne déclarer que des diplômes collégiaux à la question 26b) sans tenir compte des diplômes déjà déclarés à la question sur les titres obtenus auprès d'une école de métiers, était placée plus en vue qu'en 2011.

Dans la version anglaise du questionnaire, un changement mineur a été apporté au libellé de la question 26a); en effet, le terme « *certificate of apprenticeship* » a été utilisé au lieu de « *registered apprenticeship certificate* », pour mieux correspondre à l'usage courant.

Les autres changements apportés à la question 26 sur les titres postsecondaires comprenaient l'ajout de directives à chacune des trois sous-questions pour préciser que seuls les titres **obtenus** avec succès devaient être déclarés. Comme prévu, les répondants étaient moins susceptibles d'avoir déclaré des titres de scolarité incomplets au niveau postsecondaire. En ce qui a trait au niveau de scolarité atteint, les niveaux de scolarité inférieurs au postsecondaire ont aussi été touchés par ce changement, notamment le « diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence » et, dans une moindre mesure, « aucun certificat, diplôme ou grade ». Les utilisateurs des données peuvent s'attendre à une incidence sur la comparabilité du niveau de scolarité par rapport aux cycles antérieurs du Programme du recensement.

La question 26 a été modifiée, pour y ajouter des exemples de titres universitaires (p. ex., B.A., B.Sc., B.Ed. et LL.B. pour le « baccalauréat »; M.A., M.Sc., M.Ed. pour la « maîtrise »). Dans le questionnaire anglais, le titre « *B.A. (Hons.)* » a été ajouté à la liste d'exemples de baccalauréats. Ces changements ont été apportés afin d'améliorer la déclaration des diplômes universitaires dans leurs catégories respectives. Plus précisément, l'ajout d'exemples a permis d'améliorer la précision des réponses et a eu pour effet de réduire la déclaration dans les catégories « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » et « certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat » et de l'augmenter dans les catégories « baccalauréat » et « maîtrise ». Les utilisateurs des données peuvent s'attendre à une incidence sur la comparabilité de deux niveaux de scolarité « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » et « certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat » par rapport aux cycles antérieurs du Programme du recensement.

L'ordre de présentation de la « maîtrise » et du « diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie » a été inversé dans la liste des catégories de réponse de la question 26c) en 2016, afin de mieux refléter la hiérarchie attribuée à la variable du niveau de scolarité (Plus haut certificat, diplôme ou grade (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/pop038-fra.cfm)) dérivée de la question 26.

À la question 27 sur le principal domaine d'études et à la question 28 sur le lieu des études du questionnaire électronique, les répondants qui ont fourni certaines réponses générales courantes (p. ex., « métiers », « counselling », « diplôme collégial », « Yougoslavie », « Afrique », « Corée ») ont été invités à donner une réponse plus précise, ce qui a permis d'améliorer la précision du codage de ces réponses, qui auraient autrement exigé un traitement supplémentaire.

En outre, dans la version électronique du questionnaire, les questions portant sur le principal domaine d'études (question 27) et sur le lieu des études (question 28) comportaient du texte dynamique rappelant le plus haut titre scolaire déclaré à la question 26. Par exemple, si le plus haut titre scolaire déclaré à la question 26 était un baccalauréat, la question 27 précisait « le principal domaine d'études du baccalauréat », au lieu d'utiliser la formulation générale « le principal domaine d'études du certificat, du diplôme ou du grade le plus élevé ». L'ajout de texte dynamique à la question 27 au sujet du principal domaine d'études a grandement incité les répondants à fournir des réponses écrites plus précises. Lors des cycles antérieurs du Programme du recensement, les répondants étaient plus susceptibles de fournir des réponses d'ordre général comme « baccalauréat ès arts », « arts », « baccalauréat ès sciences » ou « sciences » au lieu d'indiquer un domaine d'études plus précis.

En 2016, le phénomène a été réduit considérablement, ce qui a entraîné une importante baisse dans les catégories correspondantes de la CPE (particulièrement la catégorie « 24.0102 – Études générales », qui comprend tout programme indifférencié d'études générales en arts, et la catégorie multidisciplinaire « 30.0101 – Sciences biologiques et sciences physiques »).

Les réponses moins précises codées dans la classe de programmes d'enseignement « 24.0102 – Études générales » lors des cycles antérieurs du Programme du recensement ont été principalement réparties pour 2016 parmi les catégories à deux chiffres de la CPE suivantes, tel qu'illustré dans la ci-dessous :

Figure 1.1
Variation des réponses écrites pour le principal domaine d'études (24.0102) général à des domaines plus précis

Ces catégories à deux chiffres de la CPE sont principalement concentrées dans les grands domaines des « Sciences humaines » et des « Sciences sociales et de comportements et droit », Variante de la CPE 2016 - Regroupements principaux (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=394056).

De même, les réponses moins précises codées dans la catégorie de programmes d'enseignement « 30.0101 – Sciences biologiques et sciences physiques » lors des cycles antérieurs du Programme du recensement ont principalement été réparties, pour 2016, parmi les catégories à deux chiffres de la CPE qui suivent, comme l'illustre la figure 1.2.

Figure 1.2
Variation des réponses écrites pour le principal domaine d'études (30.0101) général à des domaines plus précis

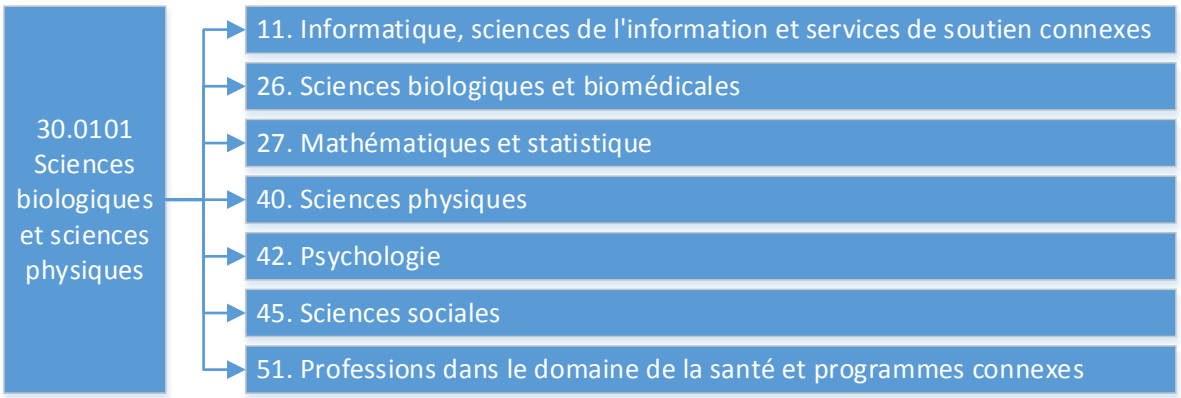

Ces catégories à deux chiffres de la CPE sont principalement rassemblées dans les regroupements principaux « Sciences physiques et de la vie, et technologies » et « Mathématiques, informatique et sciences de l'information ».

Comme les réponses de 2016 sont maintenant plus précises, les utilisateurs des données peuvent s'attendre à ce que les changements mentionnés précédemment aient une certaine incidence sur la comparabilité avec les cycles antérieurs du Programme du recensement à tous les niveaux de la CPE, comme les niveaux des regroupements principaux et de la CPE à deux chiffres. Les utilisateurs des données des regroupements STGM et SACHES[3] (non-STGM) de la variante de la CPE Canada 2016 devraient savoir que les diminutions dans la catégorie de programmes d'enseignement « 30.0101 – Sciences biologiques et sciences physiques » et les réponses plus précises attribuables au texte dynamique en 2016 ont eu des effets mineurs sur la variante (autant au sein des catégories STGM qu'entre les catégories STGM et SACHES).

Certains domaines d'études ont été touchés par le degré plus élevé de précision à la question sur le principal domaine d'études. Il s'agit de l'« éducation » (série 13 de la CPE) et des « programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire » (série 60 de la CPE). Le texte dynamique demandait uniquement le principal domaine d'études lié au niveau de scolarité le plus élevé du répondant.

Les répondants ont été moins susceptibles d'indiquer leur diplôme d'enseignement à la question sur le principal domaine d'études que lors des cycles antérieurs du Programme du recensement, ce qui a contribué à réduire le nombre de réponses dans le domaine de l'« éducation ». Par exemple, si un répondant a indiqué « baccalauréat » comme niveau de scolarité le plus élevé à la question 26, le texte dynamique sur le principal domaine d'études à la question 27 se lisait alors ainsi : « Principal domaine d'études du baccalauréat ». Dans de tels cas, les domaines d'études indiqués par les répondants semblent correspondre à des domaines précis (p. ex., anglais, psychologie, mathématiques, biologie ou histoire). Les utilisateurs des données peuvent s'attendre à une incidence sur la comparabilité avec les cycles antérieurs du Programme du recensement pour la série « 13. Éducation » de la CPE.

Les réponses pour les programmes de médecine, de médecine dentaire et de médecine vétérinaire ont été réparties différemment en 2016 en raison du texte dynamique. Les répondants qui ont indiqué à la question 26 un « diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie » comme niveau de scolarité le plus élevé ont été invités à la question 27 à indiquer le « principal domaine d'études en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie », ce qui a pu inciter les répondants titulaires d'un de ces titres à préciser leur spécialité ou sous-spécialité. Une diminution dans les catégories générales de la médecine, de la médecine dentaire et de la médecine vétérinaire dans la série 51 de la CPE et une augmentation dans les spécialités et les sous-spécialités correspondantes de la série 60 ont en conséquence été observées. Les utilisateurs des données peuvent s'attendre à une incidence sur la comparabilité avec les cycles antérieurs du Programme du recensement pour ces domaines d'études au niveau des catégories à deux chiffres de la CPE.

La question 27 sur le principal domaine d'études comprend des exemples qui reflètent des programmes typiques au niveau universitaire, collégial et liés aux métiers et indique que les domaines d'études détaillés devraient être déclarés. Les exemples « éducation de la petite enfance » et « conservation des ressources naturelles » ont été retirés de la liste des exemples existants dans le questionnaire du Recensement de 2016. Le changement a été apporté afin de réduire le fardeau des répondants et la longueur du texte dans le questionnaire.

3. Le domaine de la santé, des arts, du commerce, des sciences humaines, de l'éducation et des sciences sociales (SACHES) comprend tous les domaines non liés aux STGM de la variante des regroupements STGM et SACHES (non-STGM); il s'agit d'une présentation différente de la Classification des programmes d'enseignement de 2016. Le regroupement comprend « Commerce et administration », « Arts et sciences humaines », « Sciences sociales et du comportement », « Droit, professions connexes et études du droit », « Soins de santé », « Éducation et enseignement » et « Métiers, services, ressources naturelles et conservation ».

À la question 28 portant sur le lieu des études, le format des catégories de réponse dans le questionnaire électronique a été modifié par rapport à celui de 2011. La liste des provinces et territoires à cocher a été remplacée par une case à cocher « Au Canada » dont la sélection entraînait l'affichage d'une liste déroulante des provinces et territoires. Cette présentation est la même que celle de la question sur le lieu de naissance (question 12).

La question 29, qui porte sur la fréquentation scolaire, a été étoffée de directives demandant au répondant d'inclure la fréquentation des programmes de formation à distance. Par le passé, les directives sur la formation à distance figuraient dans le guide de l'ENM de 2011; toutefois, à cause de la popularité croissante de la formation à distance, ces directives ont été intégrées directement à la question en 2016.

Enquête sur la population active

L'Enquête sur la population active (EPA) comporte des questions sur le niveau de scolarité, le lieu des études (pour les immigrants nés à l'extérieur du Canada qui ont des titres d'études postsecondaires) et la fréquentation scolaire.

Parallèlement, des différences dans le libellé des questions, dans l'ordre des questions, dans la méthodologie et dans la couverture entre les deux enquêtes produiront des résultats différents.

Pour ce qui est de la fréquentation scolaire, la question de l'EPA porte sur la fréquentation scolaire pendant la semaine précédant l'EPA, tandis que la question du Recensement porte sur la fréquentation scolaire à un moment ou à un autre de septembre 2015 jusqu'au jour de référence du Recensement (le 10 mai 2016). Ces périodes ne sont pas comparables. Les estimations sur la fréquentation scolaire tirées de l'EPA devraient donc être inférieures à celles tirées du Recensement.

Tableau 3
Compare le niveau de scolarité atteint (variable du plus haut certificat, diplôme ou grade) entre l'Enquête sur la population active (EPA) et le Recensement de la population pour la population âgée de 15 ans et plus, 2016

Variable et répartition par catégorie	EPA[1]	Recensement[2]	Recensement[2] – EPA Variation en points de pourcentage
	Répartition en distribution		
Plus haut certificat, diplôme ou grade	100,0	100,0	0,0
Aucun certificat, diplôme ou grade	18,0	18,0	0,0
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	25,9	26,5	0,6
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	9,5	9,8	0,3
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	19,4	19,5	0,1
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2,6	2,8	0,2
Baccalauréat	16,7	15,6	-1,1
Certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat	7,8	7,8	0,0

1. Les données de l'EPA font l'objet d'une moyenne, établie en fonction des mois de mars, d'avril et de mai 2016.
2. Pour qu'elles concordent avec la population cible de l'EPA, les données du Recensement de la population excluent les territoires, les réserves, les établissements autochtones et les régions extrêmement éloignées.
Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.